

2.A.5 Objectif spécifique

Programme

PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020

Axe 2

Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois

**Objectif
thématique 10**

Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie

**Investissement
prioritaire FSE 10 (iii)**

Accroître la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation aquitain

2.2

Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main d'oeuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Résultat à atteindre | Amélioration de la qualité et de l'efficacité des actions du système d'orientation et de formation

La structuration et l'amélioration de leurs méthodes doivent permettre aux systèmes d'orientation et de formation de répondre mieux qu'ils ne le font aujourd'hui aux besoins du marché du travail, en particulier dans les filières d'excellence³⁴ et dans les domaines de spécialisation intelligente (cf. axe 1) de la région. Alors que le nombre de demandeurs d'emploi progresse, certaines entreprises sont freinées dans leur développement par des difficultés de recrutement, dans des métiers « en tension ». Le choix d'un métier, en particulier par les jeunes, est trop souvent restreint aux métiers pratiqués dans leur environnement, qui souvent n'apportent pas les débouchés professionnels escomptés. Sont ainsi en jeu l'insertion professionnelle des publics et la compétitivité de l'économie régionale. Les expériences d'adossement de centres de formation à des secteurs d'activités stratégiques, suivant l'exemple de la maintenance aéronautique déjà en place dans la région, répondent à ce double enjeu. L'alternance est également un vecteur essentiel d'adaptation de la formation aux besoins des entreprises, qui reste à développer. La création du Service public régional de l'orientation apport-

era au public plus de lisibilité en termes d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement. La priorité 10.iii cible l'ensemble du service public de l'orientation, à la différence de la priorité 10.ii qui inclut des actions spécifiques en matière d'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur. Le développement de la mobilité internationale sera recherché : une personne ayant bénéficié d'un stage ou d'une formation à l'étranger a en effet 20 % de chance en plus de trouver un emploi³⁵. Le renforcement des compétences acquises, la pratique d'une langue étrangère, la découverte d'une entreprise d'un autre pays européen concourent à une meilleure insertion sociale et professionnelle et à une adaptabilité fonctionnelle et géographique plus grande. La stratégie aquitaine en matière de mobilité internationale est cohérente avec la stratégie Europe 2020 « Youth on the move ».

Seront visées en particulier la baisse du taux de rupture de stage de formation, l'amélioration de la satisfaction des stagiaires et une meilleure adéquation des formations aux besoins en main d'œuvre des entreprises.

Tableau 4: Indicateurs de résultat communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques au programme correspondant à l'objectif spécifique (par priorité d'investissement et par catégorie de région) (pour le FSE)

Identificateur	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des cibles	Valeur intermédiaire pour 2018			Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Année de référence	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T			H	F	T		
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développée	Participant				10	%	2012			8 (10 à 5)	Conseil régional	Annuelle

³⁴ Les filières d'excellence sont les suivantes : agriculture et industries agroalimentaires, aéronautique et espace, forêt-bois-papier, chimie et matériaux, santé et pharmacie, tourisme. S'y greffent de nouvelles activités à haute valeur ajoutée, développées au cours des dernières années, par exemple dans les matériaux à hautes performances, l'optique-laser-photonique, le numérique, la chimie verte, les énergies renouvelables, la construction durable, l'économie circulaire...

³⁵ Source : Rapport du CERQ « Etude d'impact de la mobilité internationale des apprentis », décembre 2013.

Identificateur	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des cibles	Valeur intermédiaire pour 2018			Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Année de référence	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T			H	F	T		
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développée	Participant				-	%	-			82 (80 à 85)	Enquête à mener	Annuelle
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développée	Participant				23	%	Promotions diplômées en 2012 et 2013			19 (23 à 15)	Aquitaine Cap Métiers	Annuelle

2.A.6. Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement

2.A.6.1. Description du type et exemples d'actions à soutenir

Priorité d'investissement 10.3

- les principaux groupes cibles : jeunes ayant le moins d'opportunités, bas niveaux de qualification, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, demandeurs d'emploi de plus d'un an, personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville...organismes et structures de l'orientation et de la formation tout au long de la vie, Conseil régional d'Aquitaine...
- zles territoires spécifiques ciblés : l'Aquitaine. Cependant, les territoires les plus en difficultés (cf. la définition de cette notion Section 5 du PO) feront l'objet d'un soutien majoré, dans le respect de la réglementation européenne
- les types de bénéficiaires : collectivités locales, associations, centres de formation et d'apprentissage (CFA), organismes de formation, organismes consulaires...

a) Mise en place et structuration du Service public régional de l'orientation pour une meilleure orientation des publics en formation pour les amener vers l'emploi :

-Actions de coordination des missions des professionnels de l'orientation à travers :

- La constitution d'un groupe d'usagers pour participer à la définition du Service public régional de l'orientation et participer à son évaluation
- Le développement et la mise en œuvre d'un plan d'actions associant les entreprises, les usagers et les conseillers de l'orientation
- Le développement et la mise en œuvre d'un plan d'actions avec les établissements pénitentiaires, prévoyant notamment d'y insérer un centre d'orientation pour mieux

préparer la sortie des personnes détenues

- La refonte des outils de l'orientation (outils numériques, portail d'information...) pour diffuser une information plus lisible, accessible, cohérente et coordonnée
- La rationalisation des actions de promotion en matière d'orientation : développement et mise en œuvre d'une politique des forums et salons, mise en place « d'Espace métiers », lieux de rencontre intégrant ressources et conseils au service de toute personne recherchant des informations et/ou un appui personnalisé pour le choix d'un métier, d'une formation, une reconversion ou une création d'activité.

- Soutien aux missions de l'agence Aquitaine Cap Métiers, agence régionale de l'emploi et de la formation :

- Professionnalisation des acteurs de l'orientation
- Création d'un observatoire de l'orientation pour évaluer la pertinence des actions développées et les réviser le cas échéant
- Promotion des métiers en tension

- Démarches innovantes collectives et intégrées en matière d'information, d'orientation, de conseil et de formation sur les territoires. Par exemple : plateformes d'orientation et de formation pour la détection des besoins des entreprises d'une zone donnée. A cette fin, il conviendra de professionnaliser et d'accompagner les acteurs de l'orientation pour une réelle insertion des publics.

b) Mise en place d'un Service public de l'apprentissage offrant un accompagnement individualisé des parcours de chaque jeune pour favoriser l'accès à l'emploi

- Celui-ci garantira, à travers l'ensemble du ter-

ritoire, un accompagnement individualisé du parcours de chaque jeune tout en privilégiant « l'approche par les compétences ». Ce service définit pour les CFA plusieurs prestations de services telles que :

- l'information et la promotion du dispositif d'apprentissage,
- l'aide à la recherche de contrat et/ou à la mise en relation avec les employeurs,
- l'accueil/l'intégration des apprenti-e-s et des entreprises dans les CFA,
- la définition du parcours de formation de chaque apprenti(e),
- la formation individualisée et tutorée,
- l'aide à l'insertion professionnelle durable.

- Appels à projets pour la qualité dans l'apprentissage : optimisation de l'accès à l'apprentissage, professionnalisation des jeunes, anticipation et diminution des ruptures de contrats, placement de l'entreprise au cœur du dispositif de l'alternance (en termes de promotion, d'implication de l'entreprise, et d'échanges avec les CFA)

- Aide au recrutement des apprentis par les entreprises

- Promotion et mise en place de l'apprentissage dans les filières où il n'existe pas

- Amélioration de la qualité de l'offre d'apprentissage dans l'enseignement supérieur : développement de liens entre les enseignants de l'enseignement supérieur et les potentiels maîtres d'apprentissage, promotion de l'apprentissage, soutien aux initiatives favorisant le passage entre formation initiale et apprentissage..

- Soutien aux Olympiades des métiers régionales et nationales (les Olympiades nationales se tiendront en Aquitaine en 2017). Vitrine des métiers, elles visent à valoriser et promouvoir l'apprentissage et les filières professionnelles à travers une compétition de haut niveau.

c) Création et développement de pôles structurants de formation pour les filières stratégiques porteuses de développement économique et de création d'emplois, afin de favoriser la rencontre, par la formation, de demandeurs d'emplois et d'entreprises en besoin de main d'œuvre qualifiée

Un pôle structurant de formation est un centre qui regroupe sur un même site l'ensemble des voies de formation, initiale et continue, aux métiers d'une filière d'activité. Il crée ainsi un lien entre les entreprises d'un secteur ou d'une filière et les formations susceptibles de répondre à leurs besoins en compétences. Le premier pôle créé en Aquitaine est l'Aérocampus à Latresnes sur la maintenance aéronautique. D'autres sont en cours de création, notamment dans les secteurs du cuir et du luxe et dans la filière bois. Cette action permet d'offrir aux publics les plus éloignés de l'emploi une formation et une qualification qui leur permettent d'accéder à un emploi pérenne dans des filières stratégiques pour l'économie régionale. Elle concernera :

- Le recensement des filières stratégiques, porteuses de développement économique et d'emploi, telles que l'aéronautique, le cuir et le luxe,

le bois, l'agroalimentaire, la vitiviniculture... et identification des besoins des entreprises, pour mesurer l'opportunité de créer un pôle de formation spécifique (réalisation de diagnostics, études de faisabilité,)

- La Mise en œuvre du projet d'ouverture d'un pôle structurant de formation : ingénierie de formation qui comprend la recherche d'un lieu d'implantation, la définition de la structure juridique, le recensement des formations existantes et des besoins en formations nouvelles, l'établissement d'un plan de formations au bénéfice des salariés et des demandeurs d'emploi, la planification des formations en fonction des besoins des entreprises...

- Le suivi et animation des pôles

- Des actions de formation dispensées par les pôles (notamment dans le cadre du Programme régional de formation). Les investissements seront pris en charge dans le cadre de l'axe 1 du PO.

d) Rénovation des pratiques pédagogiques, afin de rendre les formations plus attractives et adaptées aux publics cibles (notamment les jeunes les plus éloignés de l'emploi, les demandeurs d'emploi, « jeunes ayant le moins d'opportunités », bas niveaux de qualification...) à travers par exemple :

- Le développement de nouvelles méthodes pédagogiques pour les apprenants, notamment par l'utilisation du numérique dans la formation (multimédia, Serious Games, réseaux sociaux...)
- La dématérialisation des émargements des stagiaires en formation
- L'accompagnement des formateurs à l'exploitation de ces nouvelles méthodes pédagogiques
- La formation des formateurs à des pratiques pédagogiques mieux adaptées aux publics cibles
- L'expérimentation de plateformes d'échanges et de mutualisation des pratiques...

e) Acquisition de compétences professionnelles complémentaires par la mobilité dans les cursus de formation et d'insertion

Les publics concernés sont en particulier les jeunes, les jeunes « ayant le moins d'opportunités » (JAMO), les demandeurs d'emploi, les stagiaires de la formation professionnelle, les apprentis, les salariés ...Les actions viseront :

- L'animation de la politique régionale de mobilité des Aquitains, en cohérence avec les autres grands programmes d'aide à la mobilité européenne et internationale mis en œuvre
- La professionnalisation d'acteurs-référents de la mobilité
- L'impulsion de partenariats européens entre établissements afin de favoriser la mobilité des apprenants...
- Les bourses de mobilité pour les demandeurs d'emploi de plus d'un an
- L'évaluation de la politique de mobilité et de

ses effets sur le territoire : développement et diffusion d'outils d'analyse des compétences formelles et informelles acquises, structuration d'un observatoire de l'impact de la mobilité...

2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations

Priorité d'investissement 10.3

Les projets soutenus au titre de cet objectif devront viser une meilleure insertion professionnelle des stagiaires. Ils devront prendre en compte les besoins du marché du travail, les évolutions technologiques et les évolutions réglementaires.

Le soutien du FSE contribue aussi au développement de partenariats et à la mise en réseau des acteurs concernés : centres de formation des apprentis, organismes de formation, entreprises, Conseil régional d'Aquitaine, associations...

Les opérations devront être en cohérence avec les

Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T		
AQRla	Nombre de projets liés à l'orientation et à la formation	Projet	FSE	Plus développée		3 000		Synergie	Annuelle

principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable.

2.A.6.3 Utilisation prévue des instruments financiers (le cas échéant)

Sans objet

2.A.6.4 Utilisation prévue des grands projets (le cas échéant)

Sans objet

2.A.6.5 Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région